

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social :
Hôtel de Ville
Cours Massena - CS 82205
06605 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Séance du 26 juin 2023

Membres en exercice	Présents ou Représentés	Procurations
80	54	13

N° de séance : 49

Objet de la délibération : Budget de la Régie à autonomie financière de l'Office de Tourisme Intercommunal - Compte Administratif de l'exercice 2022

N° d'enregistrement : CC.2023.132

Date de convocation :

20 juin 2023

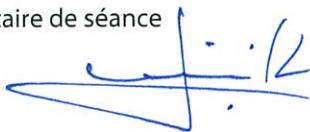
Date de publication

du **- 6 JUIL. 2023** au **- 6 SEP. 2023**

Date de réception en Préfecture

- 5 JUIL. 2023

Secrétaire de séance



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 18 avenue des Fleurs CS 61039 06050 Nice Cedex 1, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site <http://www.telerecours.fr/>

L'an deux mil vingt-trois et le 26 juin à 16H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espaces du Fort Carré - Av. du 11 novembre à Antibes en session ordinaire du mois de juin, sous la présidence de Monsieur Lionnel LUCA, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire de Villeneuve-Loubet.

PRESENTS :

Lionnel LUCA, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Gérald LOMBARDO, Frédéric POMA, Jean-Pierre CAMILLA, Thierry OCCELLI, Jean-Pierre MASCARELLI, Eric MELE, Sophie NASICA, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Richard THIERY, Dominique TRABAUD, Jean-Paul ARNAUD, René TRASTOUR, Alexis ARGENTI, Michèle MURATORE, Eric CHALVIN, Marguerite BLAZY, Monique GAGEAN, Christian LATY, Thérèse DARTOIS, Marie BRISON, Henriette VENTRE, Albert CALAMUSO, Sylvie MARCHAND, Denis FERRER, Serge JOVER, Yves DAHAN, Audouin RAMBAUD, Marie ANASSE, Geneviève PIERRAT, Simone TORRES-FORET DODELIN, Marinette LANGLAIS, Christophe FONCK, Catherine LANZA, Marika ROMAN, Christophe ETORE, Françoise THOMEL, Claire BAES, Elisabeth DEBORDE, Olivia LEVINGSTON, David SIMPLOT, Marc BORIOSI, Hassan EL JAZOULI, Isabelle GARCIA, Marion MUSSO, Céline LAMBIN, Xavier WIIK, Delphine CAROSI, Aline ABRAVANEL

PROCURATIONS :

Marc MALFATTO à Dominique TRABAUD, Georges VAZIA à Eric CHALVIN, Marie-Rose BENASSAYAG à Albert CALAMUSO, Anne-Marie BOUSQUET à Françoise THOMEL, Bernard GARNIER à Céline LAMBIN, Eric DUPLAY à Simone TORRES-FORET DODELIN, Michel MANAGO à Marinette LANGLAIS, Carole BONAUT à David SIMPLOT, Nathalie DEPETRIS à Audouin RAMBAUD, Eric PAUGET à Hassan EL JAZOULI, Khéra BADAOUI HUGUENIN VUILLEMIN à Xavier WIIK, Arnaud VIE à Monique GAGEAN, Cédric BOURGON à Aline ABRAVANEL

ABSENTS :

Jean LEONETTI, Kevin LUCIANO, Emmanuel DELMOTTE, François WYSZKOWSKI, Georges TOSSAN, Jacques GENTE, Serge AMAR, Martine SAVALLI, Laurence HARTMANN, Marie OZENDA, Alain BERNARD, Alexia MISSANA, François ZEMA

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Xavier WIIK, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur LOMBARDO,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1612-12 et L. 1612-20 spécifiant que l'ensemble des dispositions du chapitre concernant l'adoption et l'exécution des budgets, à l'exception de l'article L. 1612-7, sont applicables aux établissements publics intercommunaux,

VU l'arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'Instruction Budgétaire et Comptable « M14 » applicable aux Communes et aux Etablissements Publics Communaux et Intercommunaux à caractère administratif,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC.2022.038 du 21 mars 2022 portant approbation du Budget Primitif de l'exercice 2022,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC.2022.099 du 16 mai 2022 portant approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2021,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2022 transmis par Monsieur le Comptable Public assignataire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis,

Considérant la présentation du projet de Compte Administratif de l'exercice 2022 au Conseil d'Exploitation de la Régie en date du 06 juin 2023,

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget de la Régie à autonomie financière de l'Office de Tourisme Intercommunal, ainsi que les résultats de clôture, laissent apparaître sur la balance générale présentée ci-dessous un déficit en investissement de 1 125,39 € et un excédent de fonctionnement de 20 440,77 €, soit un résultat global de clôture de 19 315,38 €.

	Résultat de clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice 2022		Résultat de clôture de l'exercice 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Investissement	33 549,19	0,00	31 756,55	64 180,35	1 125,39	
Fonctionnement		5 580,76	887 054,59	901 914,60		20 440,77
Total	33 549,19	5 580,76	918 811,14	966 094,95	1 125,39	20 440,77
Solde cumulé	27 968,43			47 283,81		19 315,38

Ces résultats sont identiques à ceux du Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Comptable Public assignataire de la CASA.

Pour information, les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 8 148,25 € en dépenses et 362,02 € en recettes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE LA DELIBERATION A 64 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (MME ABRAVANEL, MR BOURGON), 1 VOIX CONTRE (MME MURATORE), DECIDE :

- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget de la Régie à autonomie financière de l'Office de Tourisme Intercommunal, joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 26 JUIN 2023
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean LEONETTI

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- COMMUNAUTE D'AGGLO. SOPHIA ANTIPOLIS (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 24060058500071

POSTE COMPTABLE : ANTIBES

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : BUDGET REGIE OTI (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	32
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	34
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	35
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	36
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	37
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	38
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	39
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	40
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	41
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	42
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	43

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	44
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	46

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNAUTE D'AGGLO. SOPHIA ANTIPOLIS BUDGET REGIE OTI	CA 2022
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	887 054,59	G	901 914,60
	Section d'investissement	B	31 756,55	H	64 180,35

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	5 580,76 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	33 549,19 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	952 360,33	= G+H+I+J	971 675,71

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	8 148,25	L	362,02
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	8 148,25	= K+L	362,02

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	887 054,59	= G+I+K	907 495,36
	Section d'investissement	= B+D+F	73 453,99	= H+J+L	64 542,37
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	960 508,58	= G+H+I+J+K+L	972 037,73

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	8 148,25	L	362,02
010	Stocks (4)	0,00			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			362,02
13	Subventions d'investissement	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00			0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	8 148,25	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	137 474,38	52 849,56	56 765,71	0,00	27 859,11
012	Charges de personnel, frais assimilés	489 929,28	361 230,98	55 350,00	0,00	73 348,30
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	355 127,10	355 000,97	0,00	0,00	126,13
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		982 530,76	769 081,51	112 115,71	0,00	101 333,54
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		982 530,76	769 081,51	112 115,71	0,00	101 333,54
023	Virement à la section d'investissement (2)	23 400,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	8 000,00	5 857,37			2 142,63
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		31 400,00	5 857,37			25 542,63
TOTAL		1 013 930,76	774 938,88	112 115,71	0,00	126 876,17
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	9 400,00	7 038,39	0,00	0,00	2 361,61
70	Produits services, domaine et ventes div	500,00	1 052,49	0,00	0,00	-552,49
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	850,00	307,31	0,00	0,00	542,69
75	Autres produits de gestion courante	996 100,00	890 000,78	0,00	0,00	106 099,22
Total des recettes de gestion courante		1 006 850,00	898 398,97	0,00	0,00	108 451,03
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00	3 515,63	0,00	0,00	-2 015,63
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 008 350,00	901 914,60	0,00	0,00	106 435,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 008 350,00	901 914,60	0,00	0,00	106 435,40
Pour information		(3) 5 580,76				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	49 238,78	23 756,55	8 148,25	17 333,98
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		49 238,78	23 756,55	8 148,25	17 333,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		8 000,00	8 000,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		57 238,78	31 756,55	8 148,25	17 333,98
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		57 238,78	31 756,55	8 148,25	17 333,98
Pour information		(2) 33 549,19			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	9 530,06	8 465,07	362,02	702,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	49 857,91	49 857,91	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		59 387,97	58 322,98	362,02	702,97
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		59 387,97	58 322,98	362,02	702,97
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	23 400,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	8 000,00	5 857,37		2 142,63
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		31 400,00	5 857,37		25 542,63
TOTAL		90 787,97	64 180,35	362,02	26 245,60

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	109 615,27		109 615,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	416 580,98		416 580,98
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	355 000,97		355 000,97
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	5 857,37	5 857,37
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		881 197,22	5 857,37	887 054,59
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 000,00	0,00	8 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	23 756,55	0,00	23 756,55
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		31 756,55	0,00	31 756,55
Pour information				33 549,19
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				33 549,19

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	7 038,39		7 038,39
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 052,49		1 052,49
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	307,31		307,31
75	Autres produits de gestion courante	890 000,78	0,00	890 000,78
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 515,63	0,00	3 515,63
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		901 914,60	0,00	901 914,60
Pour information				5 580,76
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				5 580,76

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	8 465,07	0,00	8 465,07
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	49 857,91		49 857,91
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 857,37	5 857,37
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		58 322,98	5 857,37	64 180,35
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	137 474,38	52 849,56	56 765,71	0,00	27 859,11
60611	Eau et assainissement	792,83	155,62	237,21	0,00	400,00
60612	Energie - Electricité	11 628,97	3 169,43	4 001,26	0,00	4 458,28
60621	Combustibles	1 288,00	588,00	700,00	0,00	0,00
60622	Carburants	1 517,78	1 062,97	0,00	0,00	454,81
60623	Alimentation	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	92,30	0,00	92,30	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	609,18	0,00	169,01	0,00	440,17
60632	Fournitures de petit équipement	2 584,91	558,21	384,78	0,00	1 641,92
6064	Fournitures administratives	600,00	322,66	0,00	0,00	277,34
611	Contrats de prestations de services	3 024,04	180,91	1 733,59	0,00	1 109,54
6135	Locations mobilières	7 299,50	5 378,05	1 845,66	0,00	75,79
614	Charges locatives et de copropriété	378,71	78,71	200,00	0,00	100,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 063,57	446,76	32,76	0,00	1 584,05
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	65,80	0,00	0,00	934,20
6156	Maintenance	4 281,13	3 391,60	889,53	0,00	0,00
6161	Multirisques	3 000,00	1 439,26	0,00	0,00	1 560,74
6184	Versements à des organismes de formation	4 500,00	0,00	3 200,00	0,00	1 300,00
6188	Autres frais divers	718,43	0,00	0,00	0,00	718,43
6236	Catalogues et imprimés	11 060,72	8 763,46	1 760,40	0,00	536,86
6237	Publications	37 665,97	7 516,70	30 149,27	0,00	0,00
6238	Divers	10 387,98	825,00	9 562,98	0,00	0,00
6241	Transports de biens	317,82	317,82	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 771,14	996,22	0,00	0,00	774,92
6257	Réceptions	3 800,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
6261	Frais d'affranchissement	2 141,71	411,71	230,00	0,00	1 500,00
6262	Frais de télécommunications	3 770,62	2 964,54	806,08	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	5,04	0,00	0,00	44,96
6281	Concours divers (cotisations)	6 754,00	4 177,00	0,00	0,00	2 577,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 650,69	3 379,81	770,88	0,00	2 500,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	7 224,38	6 654,28	0,00	0,00	570,10
012	Charges de personnel, frais assimilés	489 929,28	361 230,98	55 350,00	0,00	73 348,30
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	62 469,46	7 119,46	55 350,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	6 569,10	3 199,44	0,00	0,00	3 369,66
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 923,04	1 066,50	0,00	0,00	1 856,54
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 754,35	2 026,32	0,00	0,00	2 728,03
64111	Rémunération principale titulaires	93 921,09	93 920,77	0,00	0,00	0,32
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 758,79	3 343,42	0,00	0,00	5 415,37
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	1 000,00	500,00	0,00	0,00	500,00
64118	Autres indemnités titulaires	32 635,65	21 574,69	0,00	0,00	11 060,96
64131	Rémunérations non tit.	120 354,61	120 354,61	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	1 100,00	500,00	0,00	0,00	600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 294,88	50 294,88	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	54 847,27	35 711,43	0,00	0,00	19 135,84
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	9 824,09	4 878,79	0,00	0,00	4 945,30
6455	Cotisations pour assurance du personnel	8 561,95	1 575,67	0,00	0,00	6 986,28
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 884,00	1 696,00	0,00	0,00	2 188,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 321,00	371,00	0,00	0,00	950,00
6478	Autres charges sociales diverses	23 950,00	12 278,00	0,00	0,00	11 672,00
6488	Autres charges	2 460,00	820,00	0,00	0,00	1 640,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	355 127,10	355 000,97	0,00	0,00	126,13
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	354 045,00	354 000,00	0,00	0,00	45,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	82,10	0,97	0,00	0,00	81,13
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		982 530,76	769 081,51	112 115,71	0,00	101 333,54
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		982 530,76	769 081,51	112 115,71	0,00	101 333,54

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	23 400,00	0,00			23 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	8 000,00	5 857,37			2 142,63
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	8 000,00	5 857,37			2 142,63
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		31 400,00	5 857,37			25 542,63
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		31 400,00	5 857,37			25 542,63
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 013 930,76	774 938,88	112 115,71	0,00	126 876,17
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	9 400,00	7 038,39	0,00	0,00	2 361,61
6419	Remboursements rémunérations personnel	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	1 500,00	1 612,39	0,00	0,00	-112,39
6479	Rembourst sur autres charges sociales	7 400,00	5 426,00	0,00	0,00	1 974,00
70	Produits services, domaine et ventes div	500,00	1 052,49	0,00	0,00	-552,49
7088	Produits activités annexes (abonnements)	500,00	1 052,49	0,00	0,00	-552,49
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	850,00	307,31	0,00	0,00	542,69
744	FCTVA	850,00	307,31	0,00	0,00	542,69
75	Autres produits de gestion courante	996 100,00	890 000,78	0,00	0,00	106 099,22
7552	Prise en charge déficit BA administratif	996 100,00	890 000,00	0,00	0,00	106 100,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,78	0,00	0,00	-0,78
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 006 850,00	898 398,97	0,00	0,00	108 451,03
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 500,00	3 515,63	0,00	0,00	-2 015,63
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	300,00	0,00	0,00	-300,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 500,00	3 215,63	0,00	0,00	-1 715,63
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 008 350,00	901 914,60	0,00	0,00	106 435,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 008 350,00	901 914,60	0,00	0,00	106 435,40
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		5 580,76				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	49 238,78	23 756,55	8 148,25	17 333,98
2135	Installations générales, agencements	27 086,39	16 221,60	0,00	10 864,79
2183	Matériel de bureau et informatique	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
2184	Mobilier	16 245,44	7 261,57	5 563,50	3 420,37
2188	Autres immobilisations corporelles	3 406,95	273,38	2 584,75	548,82
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		49 238,78	23 756,55	8 148,25	17 333,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		8 000,00	8 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		57 238,78	31 756,55	8 148,25	17 333,98
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		57 238,78	31 756,55	8 148,25	17 333,98
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		33 549,19			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	59 387,97	58 322,98	362,02	702,97
10222	FCTVA	9 530,06	8 465,07	362,02	702,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	49 857,91	49 857,91	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		59 387,97	58 322,98	362,02	702,97
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		59 387,97	58 322,98	362,02	702,97
021	Virement de la sect° de fonctionnement	23 400,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	8 000,00	5 857,37		2 142,63
28135	Installations générales, agencements, ..	210,00	2 138,00		-1 928,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 397,37	3 397,37		0,00
28184	Mobilier	4 392,63	322,00		4 070,63
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		31 400,00	5 857,37		25 542,63
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		31 400,00	5 857,37		25 542,63
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		90 787,97	64 180,35	362,02	26 245,60
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 757	31 757
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 757	23 757
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de N-1	0											33 549
Total dépenses	0	65 306	65 306									
Total recettes	0	64 180	64 180									
Solde d'investissement	0	-1 125	-1 125									
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	8 148	8 148									
Total RAR recettes	0	362	362									
SOLDE RAR investissement	0	-7 786	-7 786									

FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	0	887 055	887 055									
Total recettes	0	907 495	907 495									
Solde de fonctionnement	0	20 441	20 441									
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0										
Total RAR recettes	0	0										
SOLDE RAR fonctionnement	0	0										

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0	73 454	73 454									
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 905	39 905
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 000	8 000
1641	Emprunts en euros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 000	8 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 905	31 905
2135	Installations générales, agencements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 222	16 222
2184	Mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 825	12 825
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 858	2 858
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 549	33 549

RECETTES													
Total recettes d'investissement		0	64 542	64 542									
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 685	58 685
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COMMUNAUTE D'AGGLO. SOPHIA ANTIPOLIS - BUDGET REGIE OTI - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 685	58 685
10222	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 827	8 827
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 858	49 858
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 857	5 857
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 857	5 857
28135	Installations générales, agencements, ..	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 138	2 138
28183	Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 397	3 397
28184	Mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	322	322
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	887 055	887 055
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	881 197	881 197
011 Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	109 615	109 615
60611 Eau et assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	393	393
60612 Energie - Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 171	7 171
60621 Combustibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 288	1 288
60622 Carburants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 063	1 063
60628 Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	92	92
60631 Fournitures d'entretien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	169	169
60632 Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	943	943

COMMUNAUTE D'AGGLO. SOPHIA ANTIPOLIS - BUDGET REGIE OTI - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^e publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	323	323
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 915	1 915
6135	Locations mobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 224	7 224
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	279	279
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	480	480
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66	66
6156	Maintenance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 281	4 281
6161	Multirisques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 439	1 439
6184	Versements à des organismes de formation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 200	3 200
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 524	10 524
6237	Publications	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 666	37 666
6238	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 388	10 388
6241	Transports de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	318	318
6251	Voyages et déplacements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	996	996
6261	Frais d'affranchissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	642	642
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 771	3 771
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 177	4 177
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 151	4 151
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 654	6 654
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	416 581	416 581
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 469	62 469
6331	Versement mobilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 199	3 199
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 067	1 067
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 026	2 026
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	93 921	93 921
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 343	3 343
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat ^e	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500	500
64118	Autres indemnités titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 575	21 575
64131	Rémunérations non tit.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 355	120 355
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat ^e	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500	500
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 295	50 295
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 711	35 711
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 879	4 879
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 576	1 576

COMMUNAUTE D'AGGLO. SOPHIA ANTIPOLIS - BUDGET REGIE OTI - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 696	1 696
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	371	371
6478	Autres charges sociales diverses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 278	12 278
6488	Autres charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	820	820
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	355 001	355 001
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	354 000	354 000
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	1 000
65888	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 857</i>	<i>5 857</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 857</i>	<i>5 857</i>
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 857</i>	<i>5 857</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	907 495	907 495									
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	901 915	901 915
013	Atténuations de charges	0	7 038	7 038									
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 612	1 612
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 426	5 426
70	Produits des services, du domaine, vente	0	1 052	1 052									
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 052	1 052
73	Impôts et taxes	0	0										

COMMUNAUTE D'AGGLO. SOPHIA ANTIPOLIS - BUDGET REGIE OTI - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	307	307
744	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	307	307
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	890 001	890 001
7552	Prise en charge déficit BA administratif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	890 000	890 000
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 516	3 516
7711	Dédits et pénalités perçus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300	300
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 216	3 216
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 581	5 581

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					120 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					120 000,00									
1347863	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/10/2016	01/01/2017	01/11/2017	120 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

COMMUNAUTE D'AGGLO. SOPHIA ANTIPOLIS - BUDGET REGIE OTI - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					120 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		72 000,00					8 000,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		72 000,00					8 000,00	0,00	0,00	0,00
1347863	N	0,00	A-1	72 000,00	8,83	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 000,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		72 000,00					8 000,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

COMMUNAUTE D'AGGLO. SOPHIA ANTIPOLIS - BUDGET REGIE OTI - CA - 2022

- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €			2018-02-19
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	15	19/02/2018
L	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10	19/02/2018
L	Frais d'études (non suivis de réalisation)	5	19/02/2018
L	Frais de recherche et de développement	5	19/02/2018
L	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5	19/02/2018
L	Subventions d'équipements versées finançant des biens immobiliers ou des installations	30	19/02/2018
L	Subventions d'équipements versées finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	19/02/2018
L	Logiciels	3	19/02/2018
L	Autres immobilisations incorporelles	5	19/02/2018
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	19/02/2018
L	Immeubles de rapport	50	19/02/2018
L	Matériel roulant d'incendie et de défense civile	10	19/02/2018
L	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	19/02/2018
L	Matériel roulant de voirie (dont véhicules poids lourds de + de 3,5 t et engins de chantier)	7	19/02/2018
L	Matériel roulant de voirie (dont balayeuse, gerbeur, nettoyeur, hydro cureur)	10	19/02/2018
L	Autres matériel et outillage de voirie (dont colonnes enterrées ou aériennes)	10	19/02/2018
L	Autres matériel et outillage de voirie (dont bacs et autres contenants)	5	19/02/2018
L	Autres installations, matériel et outillage techniques (dont éléments modulaires, débroussailleuse)	10	19/02/2018
L	Autres installations, matériel et outillage techniques (dont ponts bascule déchetteries)	15	19/02/2018
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	19/02/2018
L	Matériel de transport (dont véhicules 2 roues, utilitaires de - de 3,5 t, véhicules légers)	5	19/02/2018
L	Matériel de bureau	5	19/02/2018
L	Matériel informatique	3	19/02/2018
L	Mobilier	10	19/02/2018
L	Mobilier urbain	5	19/02/2018
L	Autres immobilisations corporelles	5	19/02/2018
L	Biens de faible valeur	1	19/02/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		8 000,00	8 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		8 000,00	8 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	8 000,00	8 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	8 000,00	8 148,25	33 549,19	49 697,44

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		40 930,06	14 322,44
Ressources propres externes de l'année (a)		9 530,06	8 465,07
10222	FCTVA	9 530,06	8 465,07
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		31 400,00	5 857,37
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28135	Installations générales, agencements, ..	210,00	2 138,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 397,37	3 397,37
28184	Mobilier	4 392,63	322,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	23 400,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	14 322,44	362,02	0,00	49 857,91	64 542,37

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 49 697,44
Ressources propres disponibles	IV 64 542,37
Solde	V = IV – II (3) 14 844,93

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
06/01/2022	LOT 07_ AMÉNAGEMENT FUTUR LOCAUX OT VALBONNE _21-07	14 014,68	0,00	15
06/01/2022	BIT VALBONNE_ PRÉSENTOIR + PORTES AFFICHES	3 603,36	0,00	10
06/01/2022	BIT VALBONNE_ FOUR MICRO-ONDES	273,38	0,00	0
17/01/2022	JARDINIÈRE POUR LE BIT DE VALBONNE	230,59	0,00	1
21/02/2022	MOBILIER POUR LE NOUVEAU BIT DE VALBONNE	2 922,12	0,00	0
31/05/2022	1 PRÉSENTOIR MURAL MULTICASES POUR LE BIT DE VALBO	505,50	0,00	1
19/09/2022	REPLACEMENT CLIMATISATION_BIT CREOLIERES _22-08AC	2 206,92	0,00	15
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		23 756,55	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> <u>Entreprises</u> COMITE REGIONAL DU TOURISME COTE <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>	1 000,00	
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC....)</u> SYNDICAT MIXTE GREOLIÈRES L'AUDI <u>Autres</u>	354 000,00	
TOTAL GENERAL	355 000,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif terr.	C	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	7,00	0,00	7,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif terr.	C	ADM	378	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	374	0,00	3-3-2°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	3-1	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES**

**IV
D2**

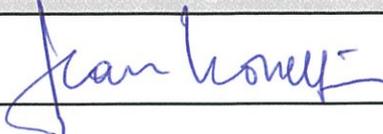
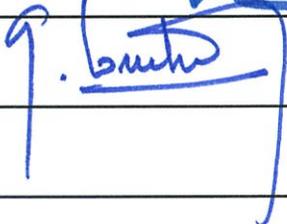
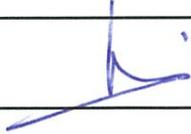
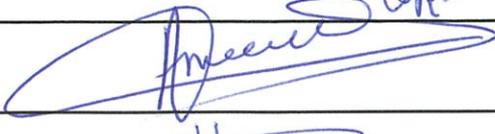
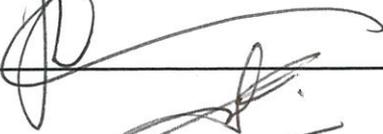
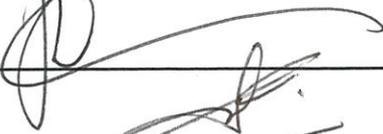
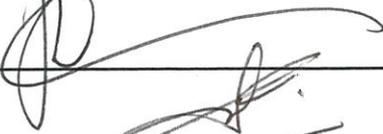
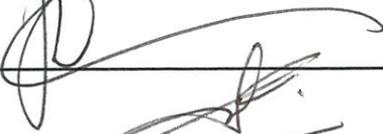
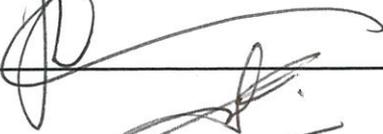
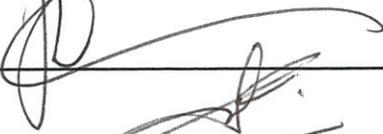
Présenté par le Président,
A Antibes, le 26/06/2023

Nombre de membres en exercice : 80
Nombre de membres présents : 54
Nombre de suffrages exprimés : 67

Délibéré par l'assemblée délibérante, réunie en session ordinaire
A Antibes, le 26/06/2023

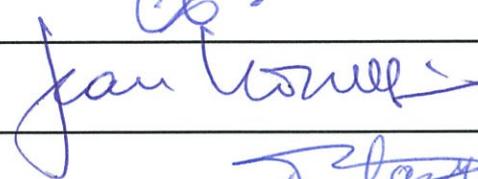
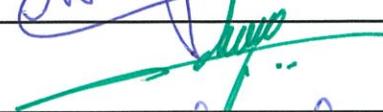
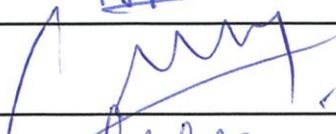
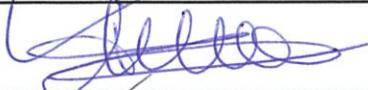
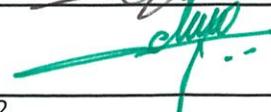
VOTES : Pour : 64
Contre : 1
Abstentions : 2
Date de convocation : 20/06/2023

Les membres du conseil communautaire,

NOM	Prénom	Signature
LÉONETTI	Jean	
LUCIANO	Kévin	
CESARO	Joseph	
MION	Jean-Bernard	
LOMBARDO	Gérald	
DELMOTTE	Emmanuel	
WYSZKOWSKI	François	
MASCARELLI	Jean-Pierre	
NASICA	Sophie	
TOSSAN	Georges	
ARGENTI	Alexis	
TRASTOUR	René	
ARNAUD	Jean-Paul	
MALFATTO ^{TRABAUD}	Marc	
HUGUES	Gilbert	
LUCA	Lionnel	

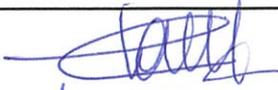
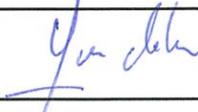
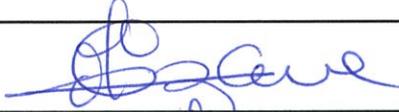
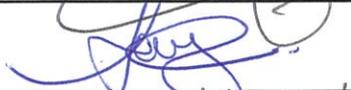
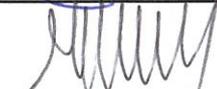
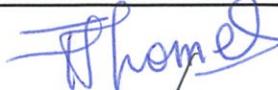
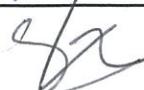
IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

DERMIT	Jean-Pierre	
ROSSI	Michel	
POMA	Frédéric	
CAMILLA	Jean-Pierre	
OCCELLI	Thierry	
MELE	Eric	
TAULANE	Gilbert	
THIERY	Richard	
TRABAUD	Dominique	
MURATORE	Michèle	
VAZIA <i>CHALVIN</i>	Georges	
CHALVIN	Eric	
GENTE <i>LEONETTI</i>	Jacques	
BLAZY	Marguerite	
GAGEAN	Monique	
BENASSAYAG <i>CALAMUSO</i>	Marie	
BOUSQUET <i>THONEL</i>	Anne-Marie	
LATY	Christian	
DARTOIS	Thérèse	
BRISON	Marie	
VENTRE	Henriette	
CALAMUSO	Albert	

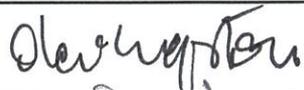
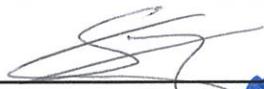
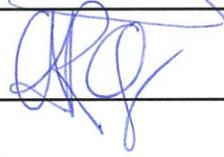
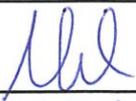
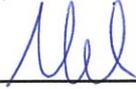
IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

MARCHAND	Sylvie	
FERRER	Denis	
JOVER	Serge	
GARNIER <i>LAMBIN</i>	Bernard	
DAHAN	Yves	
RAMBAUD	Audouin	
ANASSE	Marie	
PIERRAT	Geneviève	
TORRES-FORET-DODELIN	Simone	
DUPLAY <i>TORRES</i>	Eric	
AMAR	Serge	
MANAGO <i>LANGLAIS</i>	Michel	
LANGLAIS	Marinette	
FONCK	Christophe	
LANZA	Catherine	
ROMAN	Marika	
ETORE	Christophe	
SAVALLI	Martine	
THOMEL	Françoise	
BONAUT <i>SIMPLOT</i>	Carole	
DEPETRIS <i>RAMBAUD</i>	Nathalie	
BAES	Claire	

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

DEBORDE	Elisabeth	
HARTMANN	Laurence	
LEVINGSTON	Olivia	
PAUGET <i>EL JAZOULI</i>	Eric	
SIMPLOT	David	
BORIOSI	Marc	
EL JAZOULI	Hassan	
OZENDA	Marie	
GARCIA	Isabelle	
MUSSO	Marion	
BADAoui HUGUENIN VUILLEMIN <i>WIK</i>	Khéra	
LAMBIN	Céline	
BERNARD	Alain	
WIK	Xavier	
CAROSI	Delphine	
MISSANA	Alexia	
VIE <i>GAGEANT</i>	Arnaud	
ZEMA	François	
ABRAVANEL	Aline	
BOURGON <i>ABRAVANEL</i>	Cédric	

Budget de la Régie à autonomie financière « Office de Tourisme Intercommunal »

Note explicative au Compte Administratif de l'année 2022

Contexte général

Le Budget de la Régie à autonomie financière « Office de Tourisme Intercommunal » a été créé en 2017 suite au transfert de compétence « Promotion du Tourisme », effectif depuis le 1^{er} janvier de la même année.

La compétence retrace les dépenses et recettes des 6 Bureaux d'Information Touristique communautaires (BIT) listés ci-après.

L'année 2022 a marqué un développement de la fréquentation dans les BIT de Gourdon, Valbonne, Tourrettes-sur-Loup et, dans une moindre mesure, Gréolières :

- Valbonne : 5 066 visiteurs (3 917 visiteurs en 2021)
- Gourdon : 18 352 visiteurs (15 939 visiteurs en 2021)
- Tourrettes-sur-Loup : 7 618 visiteurs (4 873 visiteurs en 2021)
- Gréolières : 1 542 visiteurs (1 492 visiteurs en 2021)
- Le Bar-sur-Loup : 1 663 visiteurs (1 871 visiteurs en 2021)
- Opio : 133 visiteurs (216 visiteurs en 2021)

Du point de vue de l'exécution budgétaire, la Régie a enregistré un maintien de la Section de Fonctionnement par rapport à l'exercice 2021 (+0,4%), tandis que les dépenses d'investissement ont progressé de 30%, avec toutefois un effet de base lié à l'activité réduite pour cause de crise sanitaire.

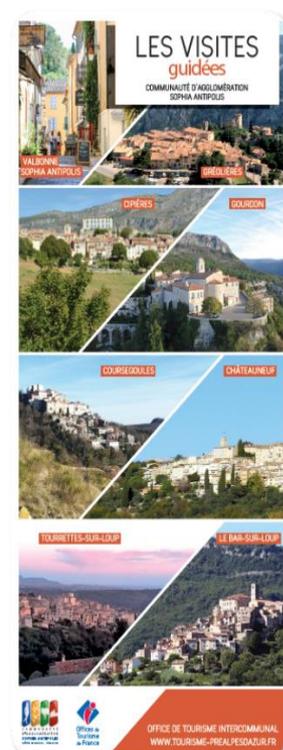
1. Section de Fonctionnement

1.1. Dépenses

- Chapitre « 011 » - Charges à caractère général

Ce chapitre s'élève à un montant de 109 615 €, et comprend principalement :

- Les frais de communication des BIT (dépliants, roll up, affiches) pour 10 524 € et la réédition du guide « *Petit Futé-carnets de voyage* » pour 37 666 €,
- Les cotisations (fédérations de tourisme, Centre de Gestion, etc.) pour 7 377 €,
- Les dépenses d'ordre logistique (nettoyage des BIT, entretien et maintenance, etc.) et administratives (fournitures, etc.) acquittées



en direct par la CASA ou remboursées aux Communes qui en font l'avance pour 21 483 €,

- Les frais postaux et de télécommunication des BIT pour 4 412 €,
- La refacturation d'une fraction des charges de structure mutualisées (frais généraux) pour 6 654 €,
- Le fonctionnement du parc automobile (carburant, entretien des véhicules et utilitaires, location de véhicules administratifs, contrats d'assurances) pour 8 296 €.

- Chapitre « 012 » - Charges de personnel

Le Chapitre, d'un montant de 416 428 €, englobe :

- Les charges propres de la Régie à autonomie financière, notamment en termes de saisonniers,
- La refacturation des charges du personnel affecté directement de la Direction et d'une quote-part du coût du Directeur de la Régie et de la Responsable de service thématique « Tourisme »,
- La refacturation de charges de structure mutualisées correspondant aux Directions « supports » portées par le Budget Principal.

- Chapitre « 65 » - Autres charges de gestion courante

Ce Chapitre comprend tout d'abord la participation annuelle au fonctionnement du Syndicat Mixte des stations de Gréolières et de l'Audibergue (SMGA) pour 354 000 €.



Il englobe, de façon complémentaire, la cotisation annuelle au Comité Régional du Tourisme « Côte d'Azur » (1 000€), ainsi que des écritures d'arrondis comptables dans le cadre de l'enregistrement de la paie de la Régie à Autonomie Financière.

- Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »

Ce poste correspond aux dotations aux amortissements des actifs immobilisés, peu nombreux, de la Régie à autonomie financière. Il porte sur un montant non-significatif de 5 857 €.

1.2. Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement à la participation du Budget Principal et aux produits encaissés via la régie de recettes adossée au BIT de Gourdon. Elles se détaillent selon les chapitres suivants :

- Chapitre 002 « Résultat reporté de fonctionnement »

Le résultat reporté de l'exercice 2021 s'élevait à 5 581 €.

- Chapitre 013 « Atténuations de charges »

Ce Chapitre retrace les remboursements enregistrés au titre de certaines dépenses de la Régie, et notamment en matière de masse salariale (Indemnités Journalières dans le cadre d'arrêts-maladie, etc.) pour un montant 7 038 €.

- Chapitre 70 « Produits de services, etc. »

Il s'agit des ventes de documentation réalisées dans les BIT (ex : ouvrages « *Plus Beaux Villages de France* », cartes IGN, etc.). Le montant pour l'année 2022 s'élève à 1 052 €.

- Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations »

Sur ce chapitre sont retracées les recettes de FCTVA pour un montant non significatif de 307 €.

- Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »

Ce Chapitre d'un montant de 890 001 € concerne principalement la participation du Budget Principal à l'équilibre financier du Budget de la Régie autonome. En effet, ce dernier n'a pas vocation à générer des recettes propres à l'activité à un niveau substantiel.

Il englobe enfin des montants non-significatifs de recettes correspondant à des arrondis dans le cadre de l'enregistrement de la paie de la Régie.

- Chapitre 77 « Produits exceptionnels »

Ce chapitre, d'un montant global de 3 516 €, retrace les écritures de régularisation en recettes de charges constatées sur exercices antérieurs ainsi que des pénalités appliquées au titulaire d'un marché pour cause de manquement à des prestations contractuelles.

2. Section d'Investissement

2.1. Dépenses

- Chapitre 001 « Résultat reporté d'investissement »

Le résultat reporté de l'exercice 2021 correspondait à un déficit de 33 549 €.

- Chapitre « 16 » – Emprunts et dettes assimilées

Il s'agit du remboursement de l'emprunt souscrit par la Commune de Tourrettes sur Loup affecté à son Office de Tourisme et transféré à la CASA. L'échéance annuelle du capital s'élève à 8 000€ et le prêt, à taux zéro, viendra à échéance en 2031.

- Chapitre « 21 » - Immobilisations corporelles

Ce chapitre permet d'enregistrer les dépenses d'acquisition de matériels pour les stands d'animation (1 075 €), les aménagements des BIT pour 31 024 € (dont le BIT de Valbonne pour 14 015 €), ou l'achat de mobilier (ex : Gourdon pour 4 488 € et Valbonne pour 7 263 €).

BIT de Valbonne :



2.2. Recettes

Les recettes de la Section d'Investissement s'élèvent à 64 180 € et correspondent à l'autofinancement dégagé par la Section de Fonctionnement (affectation en réserves d'une part du résultat de Fonctionnement pour 49 858 € et amortissements pour 5 857 €), ainsi qu'à la récupération du FCTVA (8 465 €).

Résultats de l'exercice 2022

Les résultats de l'exercice 2022 ont été repris par anticipation lors du vote du Budget Primitif de l'année 2023 et peuvent se synthétiser de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	33 549,19	0,00		5 580,76	33 549,19	5 580,76
Opérations de l'exercice	31 756,55	64 180,35	887 054,59	901 914,60	918 811,14	966 094,95
Total	65 305,74	64 180,35	887 054,59	907 495,36	952 360,33	971 675,71
Résultats de clôture	1 125,39			20 440,77	1 125,39	20 440,77
Restes à réaliser	8 148,25	362,02			8 148,25	362,02
TOTAL	9 273,64	362,02	0,00	20 440,77	9 273,64	20 802,79
Résultats définitifs	8 911,62			20 440,77		11 529,15

Par ailleurs, l'affectation des résultats de l'exercice 2022 est comme suit :

Déficit d'investissement - ligne D001	1 125,39
Affectation du besoin de financement (compte 1068)	8 911,62
Excédent de fonctionnement - ligne R002	11 529,15

3. Ratios en 2022 :

- Dépenses Réelles de Fonctionnement : 881 197 €
- Epargne Brute : 17 202 €
- Epargne Nette : 9 202 €
- Capital Restant Dû de la dette : 72 000 €

Il doit toutefois être noté que le modèle économique du service public retracé dans le Budget de la Régie de l'Office de Tourisme Intercommunal est fondé sur un équilibre assuré par une participation du Budget Principal. De ce fait, les ratios habituellement utilisés en analyse financière des Collectivités et EPCI (ex : Capacité de Désendettement, etc.) sont inopérants dans son cas.